

Labels « club école de la FFB »

Dispositions pour la saison 2026-2027

Le nombre de clubs labellisés « clubs école de la FFB » comptait 218 structures labellisés pour la saison 2025 2026, 38 % des clubs affiliés (583), les structures non labellisées restent encore majoritaires au niveau national, bien que beaucoup d'entre elles organisent un encadrement à hauteur des moyens dont elles disposent. C'est pourquoi les formations initiales des animateurs de clubs (CFA), organisées à l'initiative des Ligues ou des Comités départementaux restent le levier incontournable de cette dynamique. Dans cette perspective, la FFB encourage les clubs à déposer une première demande, même lorsque les effectifs d'encadrement ne répondent pas aux critères exigés. La délivrance du label sera effectuée lorsque les critères d'encadrement seront atteints, après la participation des candidats aux formations correspondantes.

Dans le cadre réglementaire des politiques publiques, nous rappelons que notre fédération est soumise à l'obligation de vérification automatisée pour les bénévoles encadrants, les membres des équipes dirigeantes des associations sportives et les juges arbitres. La délivrance du label « club école de la FFB » étant conditionnée à cette règle, tous les intervenants participant à l'encadrement de l'école de billard doivent être titulaires d'une qualification fédérale de formateur (Certificat Fédéral d'Animateur de club au moins). Dans le même temps, les clubs doivent renseigner dans la base de données fédérale (rubrique « contrôle de l'honorabilité ») les champs correspondants des encadrants de l'école de billard.

[Lien vers la page dédiée du Ministère des Sports](#)

Rappelons ici les principaux avantages du label club école de la FFB :

- Valorisation de la qualité d'encadrement auprès des débutants
- Crédibilité auprès des parents des jeunes pratiquants
- Courrier d'information de la FFB adressé en début d'année aux municipalités
- Participation au Challenge National des clubs labellisés
- Formation continue de l'encadrement
- Diffusion régulière d'affiches de promotion et d'animation par la FFB

Grâce au label club école, les clubs valorisent leur structure d'accueil :

- Recrutement de nouveaux publics (jeunes et adultes)
- Crédibilité auprès de la municipalité
- Renouvellement des licenciés grâce à une pratique régulière, encadrée et adaptée aux débutant

Principaux renseignements à fournir

Organisation

Le club doit identifier un coordonnateur de l'école de billard (de préférence différent du président du club). Consulter pour plus d'information [la page dédiée sur le Portail de Formation](#).

Encadrement

Le nombre d'animateurs titulaires d'une qualification fédérale est maintenu à 3 par discipline encadrée. Les Ligues régionales pourront identifier dans les formulaires les besoins d'encadrement des clubs et organiser en conséquence les formations d'animateurs.

Recrutement

Le club doit présenter un compte rendu succinct des actions de promotion et de recrutement réalisées au cours de la saison 2025-2026 et décrire les principales actions programmées pour la saison 2026-2027.

Communication

Site Internet et/ou Page Facebook du club régulièrement mis à jour avec :

- renseignements sur l'école labellisée
- Résultats sportifs (DFA)
- Affiche d'annonce d'événement (Séances à thèmes, séances découvertes mensuelles, portes ouvertes)
- contact mail
- Indication d'un créneau de permanence d'accueil

Les affiches type publiées régulièrement tout au long de la saison permettent aux clubs de communiquer localement sur leurs actions de promotion (séances découvertes mensuelles, journées à thèmes, portes ouvertes...). Ces actions de communication et de recrutement devront être relayées à travers les réseaux sociaux (Page Facebook, Site Internet du club, autres réseaux sociaux...), tout comme l'actualité de l'école de billard (organisation des Diplômes Fédéraux d'Aptitude et manifestations sportives internes pour débutants). Les informations relatives au label (niveau, discipline, principaux créneaux) devront également être publiées dès la labellisation délivrée.

Diplômes fédéraux d'aptitude (DFA)

Organisation des évaluations DFA dans les disciplines encadrées, en fonction des licences Avenir et Découverte (pour les DFA « Billard de Bronze »)

Les résultats des DFA sont à enregistrer sur les [fichiers Excel](#) prévus à cet effet, puis à envoyer au [secrétariat fédéral](#) avec copie à l'ETR et responsable formation de la Ligue. Les DFA sont dorénavant enregistrés et visibles pour chaque licencié sur le logiciel de gestion des licences.

Nombre d'épinglettes commandées au secrétariat fédéral : la commande se fait auprès du [secrétariat fédéral](#) en utilisant le [fichier Excel](#) prévu à cet effet.

Procédure de délivrance pour 2026-2027

Les dossiers labels sont à renseigner par les clubs directement en ligne pour le **31 décembre 2026** au plus tard. En concertation avec les ligues et la CFJ, la DTN instruit les dossiers et le secrétariat procède à l'envoi des diplômes et courriers d'accompagnement au fil des demandes reçues.

Afin de simplifier et d'améliorer le processus de demande de labellisation, un nouveau système a été mis en place. Ce nouvel outil a été conçu pour faciliter le dépôt des dossiers de demande de labellisation, en rendant la démarche plus simple, plus fluide et plus intuitive pour les structures.

L'objectif est ainsi de faciliter le dépôt des dossiers et également d'optimiser le traitement des dossiers par les ligues et la Fédération, avec un suivi plus efficace et une gestion plus rapide des demandes.

Pour déposer votre dossier, rendez sur cette page et renseigner les champs demandés :

<https://labelclubecole.ffbillard.com/public/connexion.php>

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans sa prise en main et répondre à vos éventuelles questions.